

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **fischer B3 Mousse**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Mousse de construction pour le montage de menuiseries, le remplissage et l'étanchéité d'interstices et de cavités

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Klaus-Fischer-Straße 1
D-72178 Waldachtal
Téléphone: +49(0)7443 12-0
Fax: +49(0)7443 12-4222
Courriel: info-sdb@fischer.de
Internet: www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone: +33 3 88 39 18 67
Fax: +33 3 88 39 80 44
Courriel: info@fischer.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Flam. Aerosol 1; H222 H229 Resp. Sens. 1; H334 Carc. 2; H351 STOT RE 2; H373 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Valeurs H

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H351: Susceptible de provoquer le cancer .
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Valeurs P

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405: Garder sous clef.
P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: fischer B3 Mousse

Date de révision: 12.03.2020

Version: 4.4/fr



Remplace la version du: 09.08.2017

Date d'impression: 12.07.2021

Informations complémentaires

P501: Éliminer le contenu/récipient dans traitement des déchets spéciaux .

EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques. En cas d'asthme, de maladies de peau eczémateuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

2.3 Autres dangers

Risque pour la santé Aucun à notre connaissance.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

Indication de danger Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue	No. CAS	Classification 1272/2008/CE	Concentration
diisocyanate de diphenyl-méthane, isomères et homologues	No. CAS: 9016-87-9 No.-CE: 618-498-9 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	25.0 - 50.0 %
Tris(2-chlor-1-méthylethyl)phosphat	No. CAS: 13674-84-5 No.-CE: 237-158-7 No. REACH: 01-2119486772-26, 01-2119447716-31	Acute Tox. 4; H302	10.0 - 25.0 %
propane	No. CAS: 74-98-6 No.-CE: 200-827-9 No.-Index: 601-003-00-5 No. REACH: 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H220	2.5 - 10.0 %
diméthyl éther	No. CAS: 115-10-6 No.-CE: 204-065-8 No.-Index: 603-019-00-8 No. REACH: 01-2119472128-37, 01-2119519269-33	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H220	2.5 - 10.0 %
isobutane	No. CAS: 75-28-5 No.-CE: 200-857-2 No.-Index: 601-004-00-0	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	2.5 - 10.0 %

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: fischer B3 Mousse

Date de révision: 12.03.2020

Version: 4.4/fr



Remplace la version du: 09.08.2017

Date d'impression: 12.07.2021

Substance contenue	No. CAS	Classification 1272/2008/CE	Concentration
	No. REACH: 01-2119485395-27		
2,2-dimethylpropan-1-ol, tribromo derivative	No. CAS: 36483-57-5 No.-CE: 253-057-0	Eye Irrit. 2; H319	< 2.5 %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	Utiliser un équipement de manutention mécanique. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	Utiliser un équipement de manutention mécanique. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune donnée disponible
-----------	--------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	Aucune donnée disponible
Un traitement médical spécial	Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche Mousse Jet d'eau pulvérisée
------------------------------	--

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Laisser le produit se solidifier et utiliser un équipement de manutention mécanique.
Assurer une ventilation adéquate.
Ne pas rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes Voir chapitre 8/13

6.5 Indications complémentaires

Autres données

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

Stocker conformément à la réglementation locale.

Classe de stockage (Allemagne)

LGK 2B (TRGS 510)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s)

mousse expansive . Indications détaillées: voir notice technique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

diméthyl éther

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Date d'émission	Source
---------------------------	---	-----------------	--------

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: fischer B3 Mousse

Date de révision: 12.03.2020

Version: 4.4/fr



Remplace la version du: 09.08.2017

Date d'impression: 12.07.2021

1000	1920	2004	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...
------	------	------	--

Europe			
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
1 920	1 000	2000/39	DIRECTIVE 2009/161/UE

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	inutile dans les conditions normales d'utilisation Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. court terme (aigu): AX Exposition plus élevée: Appareil de protection respiratoire autonome (NF EN 133)
Remarque	Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.
Protection des mains	professionnels(contact à long) :Porter des gants de protection.
Matière appropriée	caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile
Matière non-appropriée	Gants jetables en PVC
Epaisseur de la matière	>= 0,5 mm
Temps de pénétration	>120 min
Remarque	Remplacer en cas d'usure.
allusion	Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). utilisateurs privés (contact de courte durée) :
Matière appropriée	ci-joint des gants jetables
Remarque	N'utiliser les gants qu'une fois.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Information sur les dispositions
relatives à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	non déterminé non applicable
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non applicable (aérosol)
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m²)]	non applicable Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure	non déterminé
Valeur limite supérieure	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	500 - 600
Température	20 °C
Densité [g/cm³]	≈ 1
Température	20 °C
Densité relative	non déterminé
Hydrosolubilité [g/l]	non miscible
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: fischer B3 Mousse

Date de révision: 12.03.2020

Version: 4.4/fr



Remplace la version du: 09.08.2017

Date d'impression: 12.07.2021

Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité cinématique [mm²/s]	non déterminé
Risque d'explosion.	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C]	> 200
Densité relative de vapeur (air=1)	non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
--------------------	--

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Le récipient peut rompre en cas d'échauffement. Pas de décomposition en utilisation conforme.
---------------------	--

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-------------------	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone oxydes d'azote (NOx)
-------------------------------------	---

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale [mg/kg]

Composants dangereux

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: fischer B3 Mousse

Date de révision: 12.03.2020

Version: 4.4/fr



Remplace la version du: 09.08.2017

Date d'impression: 12.07.2021

Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 5000	DL50	rat	OCDE 423	données de l'entreprise

Tris(2-chlor-1-methylethyl)phosphat			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
2800	DL50	rat	données de l'entreprise

propane	
Valeur	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

isobutane	
Valeur	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]**Composants dangereux**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	lapin	données de l'entreprise

Tris(2-chlor-1-methylethyl)phosphat					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
> 2000	DL50	lapin	24 h	OCDE 402	données de l'entreprise

propane	
Valeur	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

isobutane	
Valeur	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]**Composants dangereux**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues		
Valeur	Critère de test	Source
1,5	CL50	données de l'entreprise

Tris(2-chlor-1-methylethyl)phosphat

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: fischer B3 Mousse

Date de révision: 12.03.2020

Version: 4.4/fr



Remplace la version du: 09.08.2017

Date d'impression: 12.07.2021

Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
> 5	CL50	rat	OCDE 403	données de l'entreprise

propane				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source	
20	CL50	rat	données de l'entreprise	

diméthyl éther				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source	
308	CL50	rat	données de l'entreprise	

isobutane				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source	
> 50	CL50	rat	données de l'entreprise	

Irritation primaire cutanée

Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Irritation oculaire

Irritant pour les yeux.

Irritation respiratoires

Composants dangereux

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	
Valeur	Source
Irritant	données de l'entreprise

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.)

Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson [mg/l]

Composants dangereux

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: fischer B3 Mousse

Date de révision: 12.03.2020

Version: 4.4/fr



Remplace la version du: 09.08.2017

Date d'impression: 12.07.2021

> 100	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	OCDE Ligne directrice 203	96 h	données de l'entreprise
-------	------	-----------------------------------	---------------------------	------	-------------------------

Tris(2-chlor-1-methylethyl)phosphat					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source	
98	CL50	Tête de boule	96 h	données de l'entreprise	

propane			
Valeur	Critère de test	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	96 h	données de l'entreprise

diméthyl éther	
Valeur	Source
> 1000	données de l'entreprise

isobutane	
Valeur	Source
27,98	données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]**Composants dangereux**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 1000	EC50	Daphnia magna	24 h	OCDE Ligne directrice 202	données de l'entreprise

Tris(2-chlor-1-methylethyl)phosphat					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
131	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	données de l'entreprise

propane				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
14,22	CL50	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	données de l'entreprise

diméthyl éther	
Valeur	Source

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: fischer B3 Mousse

Date de révision: 12.03.2020

Version: 4.4/fr



Remplace la version du: 09.08.2017

Date d'impression: 12.07.2021

> 4400	données de l'entreprise
--------	-------------------------

isobutane	
Valeur	Source
14,22	données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]**Composants dangereux**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 1640	ErC50:	Scenedesmus subspicatus	72 h	données de l'entreprise

Tris(2-chlor-1-methylethyl)phosphat					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
82	EC50	Selenastrum capricornutum	72 h	OCDE Ligne directrice 201	données de l'entreprise

propane				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
7,71	EC50	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)	96 h	données de l'entreprise

diméthyl éther	
Valeur	Source
154,917	données de l'entreprise

isobutane	
Valeur	Source
7,71	données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]**Composants dangereux**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Source
> 10	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	données de l'entreprise

12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Pas d'information disponible.

Élimination dans les stations d'épuration Aucune donnée disponible

Biodégradabilité Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation donnée non disponible

Coefficient de bioconcentration (BCF) Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Aucune donnée disponible

Mobilité

Mobilité Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Considérations relatives à l'élimination L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Vider les restes.

Code des déchets 080501 - déchets disocyanates
160504 - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
matériau durci: 200000 - DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: fischer B3 Mousse

Date de révision: 12.03.2020

Version: 4.4/fr



Remplace la version du: 09.08.2017

Date d'impression: 12.07.2021

DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Emballages vides contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	1950	1950	1950
14.2 Description des marchandises	AÉROSOLS	AÉROSOLS	
Désignation officielle de transport de l'ONU		AEROSOLS	Aerosols, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1	2.1
Remarque	inflammable	(maximum 1 L) inflammable	
Étiquettes	2.1 	2.1 	2.1 
Catégorie	2		
Code de classement	5F		
Code de limitation du tunnel	D		
14.5 Dangers pour l'environnement		0: polluant non marine	
No EMS		F-D;S-U	
Catégorie d'encombrement		A	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions

inutile dans les conditions normales d'utilisation

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément non applicable

à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC

15 - 17 %

Classification selon la Directive
concernant la sécurité des conditions d'exploitation

Extrêmement inflammable
-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité

Sans rapport. Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

Autres réglementations

La fiche de données de sécurité est conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

SECTION 16: Autres informations**Teneur en taux de H**

H220: Gaz extrêmement inflammable.
H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H351: Susceptible de provoquer le cancer .
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Énoncé des classes de risque

Acute Tox.: Toxicité aiguë
Skin Irrit.: Irritation cutanée
Eye Irrit.: Irritation oculaire
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
Carc.: Cancérogénicité
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.
Flam. Gas: Gaz inflammable
Flam. Aerosol: Aérosol inflammable

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Aerosol 1; H222 H229	Données expérimentales
Acute Tox. 4; H302	calculé
Acute Tox. 4; H332	calculé
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Irrit. 2; H319	calculé
Resp. Sens. 1; H334	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé
Carc. 2; H351	calculé
STOT SE 3; H335	calculé
STOT RE 2; H373	calculé
Aerosol 1; H229	calculé

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: fischer B3 Mousse

Date de révision: 12.03.2020

Version: 4.4/fr



Remplace la version du: 09.08.2017

Date d'impression: 12.07.2021

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la
fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de
sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des
promesses de propriétés.